

Jeune à tous les hommes de progrès, leur demandant de vouloir bien encourager cette entreprise toute nationale par leur patronage et influence, afin d'en faire une association digne du nom Canadien.

Vous n'ignorez pas, messieurs, que la première année des opérations d'une compagnie d'assurance sur la vie est de beaucoup le plus critique, à raison des fortes dépenses d'installation et d'organisation qu'elle est forcément tenue de faire. De plus, il faut tenir compte d'une concurrence déloyale faite par des compagnies rivales; aidées par quelques journaux, allant même recruter jusque dans les sphères administratives, certain fonctionnaire qui, au moyen d'un rapport mensonger, nous a fait une guerre acharnée.

Malgré tout cela, votre compagnie a tenu une marche progressive et avait atteint au 31 décembre dernier le chiffre de 756 polices émises qui est le double de ce qui a jamais été fait dans la province, depuis que l'assurance y est en pratique.

Sur ce chiffre trois sinistres ont eu lieu, lesquels représentent, quant au nombre une moyenne en capital, un peu élevée, mais qui démontre un choix de risques des plus judicieux de la part de l'administration, vu que la moyenne des sinistres est évaluée par toute compagnie, à pas moins d'un pour cent, les cinq premières années de son administration.

Les administrateurs sont heureux de pouvoir démontrer que l'esprit d'économie le plus rigide, a été suivi pour défrayer les dépenses d'administration.

D'après nos statuts le Conseil d'administration est renouvelé à raison de deux membres chaque année. Les Administrateurs désignés par le sort peuvent être réélus.

Le tout humblement soumis,
J. G. LAVIOLETTE, Président.
F. N. BELCOURT, Directeur et Sec.

FONDS SOCIAL.

Autorisé.....	\$300,000
Souscrit et en garantie aux assurés.....	56,000
Payé en argent et en valeurs	31,600

CAPITAL D'ASSURANCE.

Demandé par 794 aspirants..	\$821,750
Refusé à 39 aspirants.....	45,000
127 Polices annulées au capital de.....	127,000
Polices en force: 629.....	694,750

RECETTES.

Montant payé en argent pour primes.....	\$17,650.09
Montant des billets recevables.....	5,600.00
Montant de primes dues et à échoir.....	3,762.61
Montant d'intérêt reçu.....	238.42
Montant reçu sur polices annulées.....	862.28
Ameublement.....	368.46
Dû par les agents (avances sur commissions).....	1,775.74
Espèces en caisse et banque..	171.47
Dépôt au Gouvernement.....	25,000.00
Total.....	\$55,429.07

DÉBOURSEMENTS.

Dépenses préliminaires des promoteurs de l'organisation.....	\$3,345.72
Commission, courtage et sa-	

laire aux agents, y compris la rémunération au Directeur.....	8,739.82
Salaires, employés des bureaux, Montréal et Québec.	2,641.92
Honoraires aux médecins.....	2,294.50
Loyer des bureaux, Montréal, Québec et St-Jean.....	499.33
Impressions et papeterie.....	183.47
Dépenses courantes, générales, taxes du gouvernement, municipales, timbres, etc...	3,136.94
Sinistre.....	10,250.00
Indemnités, classe ouvrière...	283.62
	\$31,375.92
Réserve statutaire.....	5,402.54
	36,777.86
Surplus en faveur des assurés.	18,651.21
Total.....	\$55,429.07

NOTE—Il n'est pas fait mention à l'actif des commissions nommées et de subdivisions du courtage, item généralement chargé par la généralité des compagnies, qui nous donnerait un chiffre d'environ \$1,900 en plus.

31 décembre 1888.
Signé et attesté sous serment, }
ce 5 mars 1889.

J. G. LAVIOLETTE, Président.
F. N. BELCOURT, Directeur.
Nous, soussignés, certifions qu'après examen des livres et des pièces justificatives, nous avons trouvé le tout correct et conforme à l'état ci-dessus.
J. G. LAVIOLETTE, M.D. } Auditeurs.
JOS. FRIGON, }
(Vraie copie)
F. N. BELCOURT, Directeur.

Chaque progrès nouveau accompli par nos compatriotes dans la voie de l'industrie mérite nos plus sincères félicitations, et surtout notre encouragement pratique.

C'est avec plaisir en conséquence que nous signalons à nos lecteurs la nouvelle maison Michaud & Guère, No. 252 rue St-Paul, Montréal, qui offrent au commerce et au public en général des tentes, voiles, auvents, drapeaux et autres objets de l'industrie du voilier, qu'ils fabriquent eux-mêmes et dont la qualité ne laisse rien à désirer.
Encourageons nos compatriotes.

LE CUIVRE

Nos lecteurs se rappellent la hausse subite vers la fin de 1887 du cuivre et de tous les articles en cuivre, sous la manipulation d'un syndicat international, ayant son siège à Paris, qui avait conclu avec toutes les compagnies exploitant des mines de cuivre des traités lui assurant le droit exclusif d'acheter le produit de ces mines à un chiffre avantageux pour les producteurs.
A la fin de 1886 le stock de cuivre en lingots du monde entier était de 66,000 tonnes et le prix moyen à Londres, variait de £39 à £44 la tonne. Le syndicat, qui prend le nom de "La Société des Métaux" a bientôt porté ce prix à à près du double, et pendant l'année 1888 les cours ont été de £77 à £100.

Mais cette hausse a affecté la consommation, en même temps qu'elle stimulait la production, de sorte que la Société des Métaux s'est vue obligée de garder entre ses mains des stocks de plus en plus considérables, ce qui immobilisait ses capitaux. A la fin de

l'année dernière, elle avait sur les bras, d'après l'Economist de Londres, 130,000 tonnes de cuivre et d'après d'autres autorités, 100,000 tonnes seulement; ce qui, au prix moyen de £70 la tonne représenterait une valeur de £7000,000 (\$35,000,000) à £9000,000 (\$45,000,000).

La divulgation de ces chiffres, que l'hostilité des manufacturiers répandait partout, a créé un sentiment de défiance, dans le monde financier, vis-à-vis de la Société des Métaux. Pour comble de désagrément, les livraisons des mines qui étaient en moyenne de 3000 à 4000 tonnes par semaine ont doublé dans ces derniers temps et la Société, atteinte dans son crédit, pressée de se procurer des fonds pour remplir ses contrats essaya d'abord d'augmenter son capital par une émission de nouveaux titres au montant de \$15,000,000. Cette émission n'a pas réussi. En attendant elle avait obtenu du Comptoir d'Escompte de Paris, par l'entremise du directeur, M. Denfert Rochereau, des avances au montant de \$6,000,000. Découragé par l'insuccès de l'émission, désespérée de l'imprudence commise en faisant d'aussi fortes avances, M. Denfert Rochereau, s'est suicidé, et son suicide commuté par tous les spéculateurs, a causé une panique, courte mais violente, à la bourse de Paris, sur les actions du Comptoir d'Escompte, de la Société des Métaux, des mines de Rio Tinto et des autres compagnies minières. Heureusement le Comptoir d'Escompte est solide et les actionnaires de la Société des Métaux se recrutent parmi les princes de la finance Européenne. La panique ne dura qu'un jour, mais elle fit comprendre la nécessité de mettre un terme à la situation de la Société des Métaux. Des négociations engagées avec les producteurs d'un côté, et les manufacturiers de l'autre, ont abouti, nous disent les dépêches les plus récentes, à des arrangements en vertu desquels les propriétaires de mines ont consenti à une réduction de 20 p.c. dans le prix convenue avec la Société pour leur production, tandis que, d'un autre côté, un certain nombre d'industriels que la hausse avait forcés de fermer leurs usines, vont les rouvrir, le prix de vente du cuivre devant être baissé de 20 p.c.

On espère ainsi ramener l'équilibre entre la production et la consommation, et maintenir le monopole de la Société des Métaux, en revenant à des prix modérés. Cette nouvelle organisation économique, le syndicat de production qu'on appelle ici le "Combine," est donc, comme toutes les autres organisations, soumis aux lois de l'offre et de la demande. Tant qu'il n'a pour but que de régulariser les prix, sans les exagérer; tant qu'il est prudent et modéré, le syndicat peut se maintenir. Mais s'il veut aller trop loin, s'il élève trop les prix, il diminue par là même la consommation et marche vers la ruine.

Nous ne croyons pas, par conséquent, qu'aucune législation spéciale soit nécessaire au sujet des combines, puisque la force même des choses, le développement des effets économiques qu'ils produisent sur les marchés et sur la consommation, doit les forcer à rester dans les limites d'une légitime pro-

tection de leurs intérêts; ce à quoi personne ne peut trouver à redire.

L'importation du vert de Paris au Canada, pour détruire la Chrysomèle, ou mouche de la pomme de terre, s'est élevée à près de 700,000 (sept cent mille) livres, en 1888. En 1883 elle n'avait été que de 300,000 livres, et en 1887, 450,000. En continuant de ce train, on ne comptera bientôt plus par centaines de mille livres, mais par millions. C'est un impôt de plus de cent mille piastres par année qui retombe sur la classe agricole pour la seule province de Québec.

CHANDELLES

Les chandelles sont faites avec du suif, de la cire, du blanc de baleine, de la paraffine, et autres substances grasses, formant un petit cylindre autour d'une mèche légèrement tordue; aujourd'hui, elles sont surtout employées et pour les luminaires dans les églises, pour l'éclairage portatif. Autrefois, elles étaient principalement fabriquées avec du suif ou du blanc de baleine par le procédé de la trempe. Les mèches étaient d'abord plongées dans la matière grasse fondue jusqu'à ce qu'elles en fussent imprégnées, puis retirées et suspendues à des chassiss; après refroidissement on les plongent de nouveau pour les refroidir et les replonger jusqu'à ce que les chandelles fussent devenues assez grosses. On a depuis remplacé ce procédé par celui du moulage qui consiste à verser la matière fondue dans des moules en étain ou autre métal, ou en verre, au centre desquels on a tendu des mèches. Cependant les chandelles de cire ne peuvent pas être fabriquées de cette manière parce que la cire adhérerait trop aux parois des moules; on est donc obligé de les faire par la trempe et pour les finir, on les roule entre des plaques de marbre ou de bois dur; ou bien on pétrit la cire à la main autour de la mèche.

On les fait aussi quelquefois à la machine à peu près dans le genre de la fabrication du fil métallique. Cependant on est parvenu à les mouler dans des moules en verre. Après refroidissement, le moule est plongé dans de l'eau chaude ce qui dilate assez le verre pour permettre d'extraire librement la chandelle. Les meilleures chandelles pour l'usage ordinaire, sont faites en blanc de baleine. On extrait cette substance des cavités de la tête de la baleine où elle existe mêlée avec une huile sous forme liquide. Après l'extraction, elle a l'apparence d'une masse blanche cristalline composée d'une huile liquide et d'une matière solide qui constitue le blanc de baleine pur. Pour séparer l'huile, on met la masse dans des sacs de chanvre que l'on soumet à une pression puissante. La partie solide est ensuite purifiée en la traitant par une lessive bouillante; et elle est prête pour la fabrication des chandelles.

Les travaux de l'illustre savant français, M. Chevreul ont apportés des perfectionnements considérables dans la fabrication des chandelles, par suite des découvertes qu'il a faites sur la composition des